

DIMANCHE 19 AVRIL 2020

On vous donne rendez-vous à **6H00 pour l'installation des exposants** au complexe de la Gemmetrie rue des lauriers 49124 saint Barthelemy d'Anjou (autour du terrain de football).

OUVERTURE AU PUBLIC A 8H00.

Le tarif est de 8 € pour un emplacement de 3 mètres x 3 mètres minimum.

Restauration et Animation sur place

La législation actuellement en vigueur fait obligation aux exposants de fournir l'attestation / inscription figurant ci-dessous (« personne physique ») pour pouvoir exposer.

Afin que votre inscription à notre vide grenier soit validée (sous réserve de place disponible), il convient de nous retourner votre inscription ainsi que votre règlement avant le 05 avril 2020 exclusivement à :

Monsieur Jean-emmanuel GUIET
La cressonnière chemin des hardouinières
49124 Saint Barthélemy d'Anjou
Mail : videgreniersbe@gmail.com

- **L'attestation sur l'honneur ci-dessous dûment complétée, datée et signée.**
- **Une photocopie recto-verso d'un document justifiant votre identité. (carte d'identité, permis de conduire...)**
- **Un chèque libellé à l'ordre de SAINT-BARTH-EVENEMENTS d'un montant correspondant au nombre d'emplacements souhaités.**
- **Faire une demande par exposant.**
- **Les véhicules ne seront pas autorisés à sortir du site avant 18h fin du vide-grenier.**

Espérant vous compter parmi ses exposants, Saint-Barth-Evènements vous remercie par avance de votre présence.

Saint-Barth-Evènements,



Organisateur : SAINT-BARTH-EVENEMENTS

Adresse : la cressonnière chemin des Hardouinières 49124 Saint Barthélemy d'Anjou

ATTESTATION et INSCRIPTION au VIDE-GRENIER du 19 AVRIL 2020

Personne physique

Cadre réservé à l'organisateur :

N° :

Chèque N° :

Banque :

Nom :

Se déroulant le dimanche 19 avril 2020 à Saint Barthelemy d'Anjou

Je soussigné(e) :

Prénom : Nom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité : n° Délivré le :

Par la préfecture de :

N° d'immatriculation du véhicule (le jour du vide grenier) : Marque : Modèle :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- De non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à : le :

Signature :

Ci-joint un règlement de € pour emplacement(s) d'une dimension de 3 mètres par 3mètres.